

.....  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025**  
.....

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve,

Convoqué le 23 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASBOU Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Mmes CAVILLE-CAYLA-GRES-GUITARD-MAILLEBIAU-ROUX-SAVIGNAC-TREBOSC  
M. BENAZET-BESSOU- BRAS-CANTROT- FILHOL- HERBIN/ALAUX- HUGONENC-MASBOU-VALADE-  
VAYRE

Etaient excusés : Mmes MOLY

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Mme TREBOSC Anne

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Guidon Decazevillois : demande d'une subvention pour l'organisation de deux courses cyclistes à Villeneuve
- 2 – Création de poste non permanent :
  - accroissement saisonnier d'activité du 07 au 31 juillet et du 01 au 31 août 2025 pour les ateliers
  - accroissement temporaire d'activité du 07 juillet 2025 au 06 juillet 2026 pour le secrétariat
- 3 – Société de Chasse : participation aux frais de fonctionnement de la Salle de Septfonds à compter du 01 septembre 2025
- 4 – Habitat Inclusif :
  - avenant n° 01 au Lot 05 menuiseries extérieures
  - tarification des loyers et des charges locatives
- 5 – Avenant n° 01 à la convention d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme
- 6 – Ecole de Septfonds : avenant n° 03 au Lot 03 Plâtrerie – Isolation – Menuiseries bois
- 7 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant délibération n° 2020/04/03 et 2020/04/11 du 30 juin 2020 lui attribuant des délégations
- 8 - Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2025**

- 1- Approbation du dossier de consultation des entreprises concernant les travaux d'aménagement d'une mobilité douce avec sécurisation de l'entrée Est de Villeneuve (Rote de Lanuéjols)
- 2 – Travaux d'aménagement d'une mobilité douce Route de Sainte-Croix : approbation du dossier de consultation des entreprises
- 3 – Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement
- 4 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association musique Vivante et Orgue pour la célébration du 20° anniversaire de l'inauguration de l'orgue de Villeneuve
- 5 – Prise en charge par la Commune de Villeneuve d'une partie des travaux de renforcement du réseau public d'eau potable existant au Cap de Girou pour permettre la constructibilité d'un terrain
- 6 – Création de deux emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité du 01 juin 2025 au 31 mai 2026 pour les ateliers municipaux
- 7 – ALSH : tarif séjour été 2025
- 8 – ATC France : renouvellement de la convention portant mise à disposition d'un terrain sis RD 40 cadastré section H numéro 1143
- 9 – Convention d'occupation domaniale de la partie réservée au stationnement sur le foirail de Villeneuve
- 10 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant délibération n° 2020/04/03 du 30 juin 2020 et délibération n° 2025/03/02 A du 10 avril 2025 lui attribuant les délégations

Compte rendu approuvé à la majorité des voix (P16-A3-C0)

Sur proposition de Madame La 1<sup>o</sup> Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide que les délibérations seront votées au scrutin public

## I – Prises des délibérations

### I – Guidon Decazevillois : demande d'une subvention pour l'organisation de deux courses cyclistes à Villeneuve

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande du Guidon Decazevillois qui sollicite une subvention pour l'organisation de deux courses cyclistes à Villeneuve les 26 juillet et 28 septembre 2025.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- d'attribuer à cette association une subvention de 150.00 € pour ces deux courses cyclistes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Mavali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

### 2 – Création de postes non permanents :

A – Accroissement saisonnier d'activité du 07 au 31 juillet 2025 et du 01 au 31 août 2025 pour les ateliers

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux ateliers municipaux pour l'entretien de la ville

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- La création de deux emplois d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier à savoir :

- du 07 au 31 juillet 2025

- du 01 au 31 août 2025

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet

- la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Mavali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour

HERBIN-ALAUX Claude	Pour		
---------------------	------	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

**B – Accroissement temporaire d'activité du 07 juillet 2025 au 06 juillet 2026 pour le secrétariat**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir au secrétariat ;

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

La création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 07 juillet 2025 au 06 juillet 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps complet.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANTROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

**3 – Société de Chasse : participation aux frais de fonctionnement de la Salle de Septfonds à compter du 01 septembre 2025**

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L.2144-3 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Considérant que la Mairie de Villeneuve a réalisé des travaux de rénovation de la salle de Septfonds

**Il est donc proposé au Conseil Municipal**

- de fixer la participation de la Société de Chasse de Villeneuve aux frais de fonctionnement de cette salle à la somme de 500.00 € annuel

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANTROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

#### **4 – Habitat Inclusif :**

##### **A – Avenant n° 01 au Lot 05 menuiseries extérieures**

Monsieur le Maire expose :

Le montant initial du marché du Lot 05 s'élève à 114 315.02 € HT soit 137 178.02 € TTC

Le montant de l'avenant n° 01 s'élève à – 2 549.32 € HT soit – 3 059.18 € TTC

Des travaux en moins-values et en plus-values doivent être réalisés, à savoir :

- travaux en moins-values pour un montant total de – 3 829.84 € HT :
  - suppression de 4 volets roulants 900\*1200 chambres, sdb pour un montant de – 1 850.76 € HT
  - suppression de 4 volets roulants 800\*1300 cuisines, sdb pour un montant de – 1 979.08 € HT
- travaux en plus-values pour un montant total de + 1 280.52 € HT
  - 4 OB imprimé Stadip SDB 900\*1200 pour un montant de + 517.72 € HT
  - 4 soufflets imprimés Stadip SDB 800\*1300 pour un montant de + 762.80 € HT

Le nouveau montant du marché sera donc de 111 765.70 € HT soit 134 118.84 € TTC

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- d'accepter l'avenant n° 0 au Lot 05 menuiseries extérieures pour un montant total de - 2 549.32 € HT soit – 3 059.18 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 3

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Abstention	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Abstention
GUITARD Béatrice	Abstention	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

##### **B – tarification des loyers et des charges locatives**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 89-462 du 06 juillet 1989 modifiée par la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021,

Considérant que les travaux de l'habitat inclusif devraient se terminer courant dernier trimestre 2025, il convient de fixer le montant des loyers et des charges locatives,

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- de louer les logements T2 et T3 dès que les travaux seront achevés,
- de fixer le montant des loyers comme suit :
  - T2 montant du loyer : 600 Euros
  - T3 montant du loyer : 800 Euros
- de réviser le montant des loyers à la date anniversaire de la signature du bail en l'indexant sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le premier indice de référence sera le dernier connu à la signature du bail.
- de fixer le montant des charges locatives à la somme estimée de 50.00 € pour la première année avec une refacturation du surplus des charges en N+1.
- une caution d'un montant de la valeur d'un loyer sera demandée au locataire, lors de prise de possession du logement
- qu'un état des lieux sera dressé par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour

CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

### **5 – Avenant 01 à la convention d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme**

Monsieur le Maire expose

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande du Guidon Decazevillois qui sollicite une subvention pour l'organisation de deux courses cyclistes à Villeneuve les 26 juillet et 28 septembre 2025.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- d'attribuer à cette association une subvention de 150.00 € pour ces deux courses cyclistes

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

### **6 – Ecole de Septfonds : Avenant 03 du Lot 03 Plâtrerie-Isolation-Menuiseries bois**

Monsieur le Maire expose :

Le montant initial du marché du Lot 03 s'élève à la somme de 15 362.70 € HT soit 18 435.24 € TTC.

Le montant de l'avenant n° 01 s'élève à la somme de 1 060.40 € HT soit 1 272.48 €.

Celui de l'avenant n° 02 s'élève à la somme de 1 436.52 € HT soit 1 723.82 € TTC.

Des travaux en plus-value doivent être réalisés à savoir : la fourniture et la pose d'une trappe de visite laquée blanche métallique 60x60 pour un montant de 145.00 € HT soit 174.00 € TTC.

Le nouveau montant du marché sera donc de 18 004.62 € HT soit 21 605.54 € TTC.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- d'accepter l'avenant n° 03 du Lot 03 Plâtrerie-Isolation-Menuiseries bois pour un montant de 145.00 € HT soit 174.00 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

**7 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant délibération n° 2020/04/03 et n° 2020/04/11 du 30 juin 2020 et délibération n° 2025/03/02 A du 10 avril 2025 lui attribuant les délégations**

⇒ Projet de modernisation de la galerie Jean-Marie PÉRIER : demande de subvention

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1,*

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 64 codifié à l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération de Ouest Aveyron Communauté n°2018-116 du 27 septembre 2018 qui déduit les principes de fonctionnement du service public local du tourisme en approuvant la création de la société publique locale Ouest Aveyron Tourisme,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Villeneuve n°2020/08/05 du 8 décembre 2020 relative à la création de la société publique locale Ouest Aveyron Tourisme et à la participation de la commune au capital de la SPL,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Villeneuve n° 2024/01/09 du 6 février 2024, approuvant le projet de modernisation de la Galerie Jean-Marie Périer, le contrat de mandat de projet correspondant avec la SPL Ouest Aveyron Tourisme et autorisant la commune à demander des subventions,*

*Vu les statuts de la société publique locale Ouest Aveyron Tourisme ainsi que le pacte d'actionnaires,*

*Vu la délibération n° 2020/04/03 du 30 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions*

*Considérant la nécessité de solliciter des subventions*

**Décide i**

**Article 1 :**

*Par délibération n° 2024/01/09 du 6 février 2024, la commune et la SPL Ouest Aveyron Tourisme ont convenu d'un mandat de projet pour réaliser un projet de modernisation de la Galerie Jean-Marie Périer.*

*Depuis 2022, l'accueil a été mutualisé avec le Bureau d'information Touristique de Villeneuve, créant une attractivité supplémentaire aux deux activités dans un même lieu. En 2024, plus de 14 500 visiteurs ont poussé la porte, c'est 3 fois plus que ces 10 dernières années, dans l'ancien bureau de Ouest Aveyron Tourisme ou dans celui de l'ancien Office de Tourisme associatif ! Parmi ces visiteurs, 8 352 personnes ont visité la Galerie en 2024, une progression de + 34% par rapport à 2022 (6 223 visiteurs) ! 2 000 visiteurs supplémentaires à la Galerie, c'est en moyenne 62 000 C de retombées locales en plus pour le territoire.*

*La promotion assurée par la SPL Ouest Aveyron Tourisme, les travaux engagés en 2024 dans le cadre du projet de modernisation de la Galerie et la récente labellisation « Plus Beaux Villages de France » se conjuguent aujourd'hui pour renvoyer une nouvelle image de ce site, qui parle d'une époque heureuse — les années « Sixties / Yéyés », encore puissamment évocatrice et qui attire aussi un public plus jeune. Depuis le début de l'année 2025, la fréquentation est en hausse de plus de 60% et des familles font la visite. Sur ces bonnes bases, l'objectif de plus de 10 000 à 12 000 visiteurs fixé pour 2026, devrait être atteint dès 2025*

*Comme en 2024, parmi les temps forts pour les Villeneuvois, la Galerie sera ouverte « en nocturne » pour la fête de la musique le 21 juin. A la suite des travaux du projet de modernisation, une inauguration officielle co-organisée par la commune et Ouest Aveyron Tourisme aura lieu le vendredi 27 juin à 17h. Le conseil municipal et les Villeneuvois sont invités, les habitants pourront redécouvrir gratuitement la Galerie à cette occasion et découvrir le nouveau rez-de-chaussée accueillant le Bureau d'Information Touristique, dédié à la promotion de Villeneuve, de toutes ses richesses locales et du territoire.*

*Pour mémoire, le projet consistait principalement à rénover l'accueil pour l'adapter à sa double fonction, mettre à jour les enseignes, apporter plus de visibilité à la devanture, améliorer ou enrichir le parcours de visite, ajouter ou déplacer certaines photos (Jean-Marie Périer et son représentant Daniel Delpech ont donné de nouvelles œuvres : tirages et encadrement). L'opération est aussi l'occasion de mettre à niveau l'ensemble de l'équipement pour améliorer les conditions de visite pour le public mais aussi l'utilisation et l'exploitation par l'équipe de la SPL (chauffages, isolation, vidéosurveillance).*

*Ce projet de « modernisation de la Galerie Jean-Marie Périer » a nécessité des dépenses de travaux (agencement, mobilier, sols, électricité, peinture...), d'équipements (création et pose d'enseignes, pré-enseignes, achat et pose d'écrans, matériel multimédia...) et de prestations extérieures (outils de médiation, mise en place d'œuvres...). Ce projet s'inscrit dans les objectifs du programme LEADER et la stratégie du GAL Centre Ouest Aveyron, aussi la commune de Villeneuve a porté une*

candidature à ce financement (avec l'aide de la SPL Ouest Aveyron Tourisme) et a obtenu un avis favorable du Comité de Programmation du 13 février 2025.

Le montant global des dépenses s'élève à 100 000 € HT, représentant l'assiette des dépenses éligible, avec une mise en œuvre du 16/02/2024 au 31/12/2025. Ainsi, une demande de financement LEADER est sollicitée à hauteur de 54,4%, soit 54 442 €. En complément, le Département de l'Aveyron a attribué une aide pour ce projet à hauteur de 25 558 €. Le plan de financement prévisionnel proposé pour le projet « modernisation de la Galerie Jean-Marie Périé » est donc le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Agencement, mobilier, sols électricité, peinture...	72 000,00 €	LEADER	54 442,00 €
Création et pose d'enseignes, pré-enseignes.	13 000,00 €	Département	25 558,00 €
Achat et pose d'écrans, matériel multimédia...	10 000,00 €	Autofinancement	20 000,00 €
Outils de médiation, mise en place d'œuvres.	5 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>

⇒ Projet de rénovation du beffroi de l'Eglise de Septfonds : demande de subventions

Il a été décidé de solliciter des subventions auprès du Département et de la Fondation du Patrimoine

Montant HT des travaux 49 761.05 €

- Département 30 % = 14 928.00 €
- Fondation Patrimoine 40 % = 19 904.00 €
- Autofinancement 30 % = 14 929.05 €

⇒ Projet d'aménagement et de sécurisation de la Rue du Causse : demande de subventions

Il a été décidé de solliciter des subventions auprès de l'ETAT dans le cadre de la DETR et du Département.

Suite à l'attribution par l'ETAT de la DETR 2025, le nouveau plan de financement est le suivant :

Montant HT prévisionnel des travaux 170 000.00 €

- ETAT DETR 2025 20 % de 80 000.00 € = 16 000.00 €
- Département 10 % = 17 000.00 €
- Autofinancement = 137 000.00 €

⇒ Recrutement de M. FONFRIA Cédric en contrat PEC

Il a été décidé de recruter en contrat PEC Monsieur Cédric FONFRIA à temps complet du 01 juin 2025 au 31 mai 2026

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 21 h 07

Le Maire

Jean-Pierre MASBOU

Le secrétaire de séance

Anne TREBOSC

